

TARIFS DE LA RÉSIDENCE 2024

Pour un logement :

Le revenu fiscal de référence 2022

(Avis d'impôt 2023, sur les revenus de l'année 2022)

ne doit pas dépasser :

- Pour une personne seule : 22 642 €
- Pour deux personnes : 30 238 €

Les charges comprennent :

- Les charges du personnel
- L'animation
- L'eau
- Les énergies (électricité, gaz)
- Le système de télé assistance
- L'entretien de la Résidence

Logements		Redevances locatives (2024)	Charges mutualisées	Forfait déjeuners	TOTAL
T1 bis	Pour 1 personne	587 €	684€	330 €	1 601 €
	Pour 2 personnes		931 €	660 €	2 178 €
T2	Pour 1 personne	621 €	931 €	330 €	1 882 €
	Pour 2 personnes			660 €	2 212 €
Logement Temporaire	Pour 1 personne	67 € / jour (entretien du logement et repas compris)			Une semaine : 469 € Un mois : 2 010 €
	Pour 2 personnes	90 € / jour (entretien du logement et repas compris)			Une semaine : 630 € Un mois : 2 700 €

Repas	
Matin	3 €
Midi	11 €
Soir	5 €
Tarif invité	13 €

	Loyer + Charges	3 repas / jour Sur 30 jours	Total
Personne seule T1	1 271 €	Petits déjeuners : 90 € Déjeuners : 330 € Diners : 150 € = 570 €	1 841 €
Couple T2	1 552 €	Petits déjeuners : 180 € Déjeuners : 660 € Diners : 300 € = 1 140 €	2 692 €

Membres financeurs :